



Contrat de saillie 2024/ Facture

Looping EPDJ En IAF ou IART

www.ecuriedelaumoy.com

Vendeur :

Gaëtan CHABOTEAU
Écurie de l'Aumoy
72540 EPINEU LE CHEVREUIL
Tél : 06.76.60.67.61



Acheteur :

Je soussigné(e) Mme, Melle, M. _____

Adresse _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Achète une saillie de LOOPING EPDJ :

En IAF

En IART

Pour la jument : _____

N° SIRE : _____ Race : _____

Date de terme ou de poulinage : _____

Prestation pension à partir du : _____

Centre de mise en place : _____

Tél : _____ Mail : _____

Conditions de vente

➤ La réservation de la carte de saillie est effective à compter du retour du présent contrat signé, accompagné d'un chèque de 300€ nets sans TVA à l'ordre de Mr Nicolas BATTEUX encaissé si poulain vivant en 2025.

➤ En cas de transport de la semence, le client joindra un chèque de 242 € TTC à l'ordre de l'Écurie de l'Aumoy correspondant à 2 envois en semaine non remboursables (66 €/envoi) et aux Frais Techniques. Si 2 envois s'avèrent insuffisants ou ont lieu le week-end (78 €/envoi), une facture sera envoyée en fin de saison pour régularisation.

➤ Le certificat de saillie, nécessaire pour la déclaration de naissance, sera remis à l'acheteur après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.

➤ Tarifs de pension Pré : * Ponette ou Jument non suivée : 10 € TTC / jour
* Ponette suivée : 12 € TTC / jour
* Jument suivée : 13 € TTC / jour
Tarif de pension Box : * 15 € TTC / jour
État corporel de la jument : Haut Moyen Bas

➤ Le prix de la carte de saillie ne comprend pas les frais techniques de mise en place, les frais de suivi gynécologique et de constats de gestations des juments. Consultez tous nos tarifs sur notre site : www.ecuriedelaumoy.com rubrique « prestations ». L'acheteur accepte que le suivi ovarien soit réalisé par notre vétérinaire :

OUI

NON

➤ Les juments présentées à la saillie doivent être accompagnées de leur livret signalétique et être à jour de leurs vaccinations (Tétanos, Grippe) et vermifugations. Le Haras pourra refuser toute jument ou poulain dont l'état sanitaire est jugé insuffisant.

➤ Fin de la saison de monte le 15 Août 2024.

➤ **L'Écurie de l'Aumoy se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de mortalité.**

À : _____ Le : _____

Signature de l'acheteur :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature de l'éta lonnier :



Gaëtan Chaboteau
Ecurie de l'Aumoy
72540 EPINEU-LE-CHEVREUIL
TVA FR 83 510 604 504